

## CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2011

Nombre de Conseillers  
en exercice: 14  
présents: 10  
votants: 14

Le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept novembre deux mil onze, s'est réuni en réunion ordinaire le vingt-cinq novembre deux mil onze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Daniel GRAVELET, Rémi CHABANNE, Valérie JUGAND, Sandrine LEZIAN, Yves MASSEREAU, Pascal MILLET, Claude MOREAU, Catherine PAQUET, Francis PONS, Mireille TURPIN.

**EXCUSES:** Isabelle BERLIN, Guillaume OPIGEZ, Philippe FROMION, Nathalie DUBOIS.

**POUVOIRS :** Isabelle BERLIN donne pouvoir à Francis PONS,  
Guillaume OPIGEZ donne pouvoir à Rémi CHABANNE,  
Philippe FROMION donne pouvoir à Pascal MILLET,  
Nathalie DUBOIS donne pouvoir à Daniel GRAVELET

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Catherine PAQUET.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire fait part au Conseil de la démission écrite d'Hélène CHABARD de sa fonction de conseiller municipal, de membre du CCAS et de responsable bénévole de la bibliothèque.

### **1°) Renouvellement du CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Le budget communal finance un CUI de 20 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat à hauteur de 70 % du salaire brut. Ce contrat bénéficie à Mme Claudette PERRET pour aider l'école dans différentes tâches telles que l'assistance en grande section de maternelle, un soutien administratif à la Directrice, la gestion de la bibliothèque scolaire, etc. Ce contrat est d'une durée maximale de 2 ans pour une même personne et se termine le 31 décembre 2011.

Après avoir fait part au conseil de la lettre de l'équipe enseignante, de celle des délégués de parents d'élèves, de celle d'une maman d'élève et de la pétition pour demander le maintien du poste, M. le maire a d'abord posé la question s'il fallait continuer à aider l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil affirme cette volonté à l'UNANIMITE.

M. le Maire a alors présenté différents scénarii possibles au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- nouveau CUI de 20 heures avec un nouvel employé,
- CDD de 20 heures ou CDD de 11h (= coût de la participation communale actuelle dans le cadre du CUI) jusqu'au 30 juin 2012 puis CUI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,
- CDI de 20 heures par semaine ou CDI de 11h.

- d'autres possibilités ont été évoquées par le conseil comme le recours à l'intérim jusqu'en juin.

Un débat a suivi :

- *Budgétaire* : le conseil a pour mission de gérer les finances publiques au profit de la collectivité ; la marge de manœuvre se rétrécit car les subventions diminuent et les dépenses courantes subissent l'inflation. De plus, les charges d'emprunt vont augmenter pour le financement du bâtiment multi-activités, etc. ; un CDD ou un CDI coûte 2 fois plus cher à la collectivité ; un CDI engage la commune sur une longue durée ; les charges salariales sont déjà importantes car elles représentent environ 50 % du budget de fonctionnement ; elles vont augmenter pour assurer le ménage des futurs locaux cantine et garderie, bibliothèque.
- *Social* : le CUI n'est pas un emploi pérenne. Il est destiné à aider ponctuellement une personne et d'autres attendent leur chance.
- *D'un point de vue des compétences* : les tâches effectuées dans le cadre des 20 heures ne relèvent pas toutes du ressort communal car certaines sont de la compétence de l'Education Nationale. Cependant, afin de ne pas perturber les élèves, il serait préférable que les contrats couvrent l'année scolaire au lieu de l'année civile.
- *Sur un plan légal* : les collectivités territoriales ne cotisant pas au chômage, il faut vérifier les conditions de fin de CDD incombant à la commune. Si la décision est de faire un CDI, il s'agira obligatoirement d'une offre d'emploi ouverte à tout le monde ;

En conséquence et sous réserve que ce soit possible et que la commune ne soit pas engagée financièrement par la suite, le conseil municipal décide de proposer un CDD de 6 mois à iso salaire à Mme PERRET pour terminer l'année scolaire 2011/2012 et de recruter une personne éligible au CUI pour la rentrée de septembre 2012.

Dans l'hypothèse où l'issue d'un CDD a des conséquences financières importantes pour la commune, il est décidé d'opter pour un CUI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

POUR : 13

CONTRE : 1

### **2°) Affectation des résultats 2010 sur le budget primitif 2011**

Les excédents 2010 sont les suivants :

- Section fonctionnement excédentaire :	251 872.17 €
- Section d'investissement déficitaire :	- 67 894.08 €

Cette somme sera reportée sur le compte 001

Il est proposé au Conseil municipal de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section investissement (article 1068).

POUR : 13

CONTRE : 1

### **3°) Décision modificative permettant le remboursement de taxe professionnelle**

Pascal Millet, adjoint chargé des finances, expose que la commune doit rembourser un trop-perçu de taxe professionnelle. Les crédits du compte 673 étant insuffisants pour permettre ce remboursement, il est nécessaire de voter une décision modificative afin de procéder à la réversion de ce montant :

D 673 :	1 050 €
D 022 :	- 1 050 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'adopter cette décision modificative

POUR : 13

CONTRE : 1

**4°) Nouvelles implantations de points d'apport volontaires**

M. le Maire explique que, compte tenu de l'évolution de la population, Bourges Plus a proposé l'implantation de points d'apports volontaires supplémentaires sur la commune.

Il est souhaité que ces containers soient enterrés.

Il est demandé aux conseillers de faire des propositions d'emplacements lors du prochain conseil.

**5°) Demandes de subventions**

- Le foyer socio-éducatif collège Voltaire

33.50 € x 44 élèves soit une subvention de 1 474 €

POUR : 14

- 400 € demandés par l'école Raymond Baulande pour la mise en place de projets

POUR : 12

CONTRE : 2

- 150 € demandés par le RASED (réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté)

POUR : 14

- Demande de partenariat pour l'association Educateamx ayant vocation à préparer de jeunes pilotes de moto cross à la compétition de haut niveau

POUR : 3

CONTRE : 6

ABSTENTIONS : 5

- Banque alimentaire : 500 €

Les Restos du Cœur : 500 €

L'Harmonie Florentaise : 500 €

POUR : 14

- 550 € demandé par le Country Road. Il sera demandé à l'association de fournir un bilan de Trésorerie ainsi que le pourcentage des participants Marémortains sur l'ensemble des adhérents de l'association. Cette demande sera, sur la base des informations demandées, étudiée lors du prochain Conseil.

#### **6°) Gestion des cours de tennis suite au non renouvellement du bureau du Club**

Le Bureau du Club de Tennis n'a pas été renouvelé comme il se devait.

De fait, le Conseil décide de diffuser cette information dans le prochain bulletin municipal afin que d'éventuels volontaires à la reprise du Bureau se fassent connaître.

Il sera fait également un appel à volontaires pour la gestion des terrains de tennis communaux.

Les cours de tennis sont à sécuriser et les serrures des portes d'accès sont à changer.

#### **7°) Avenant SDE – allée de la Grande Ouche (Plan rêve)**

M. le Maire présente le devis proposé par le SDE 18 correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, dans le cadre du Plan Rêve.

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis correspondant.

POUR : 14

#### **8°) Bâtiment multi-activités**

Pascal Millet, adjoint chargé des finances, fait un bilan des subventions obtenues pour la construction du projet bâtiment multi-activités. Un Conseil municipal aura lieu le mardi 13 décembre à 18h30 sur ce point afin de présenter aux élus le plan de financement prévisionnel et les échéanciers.

Il est demandé que les documents de travail soient transmis aux élus avant le Conseil.

#### **DIVERS**

- Coupes ONF pour 2012-2013.

Le Conseil décide de demander à l'ONF, conformément au plan de gestion signé, l'autorisation d'exploiter 2 coupes de bois pour l'hiver 2012-2013 (parcelles 1C et 6C (contenance de 1 ha 21 a).

POUR : 14

- Mise à disposition de M. Jean-Michel FERNANDES à la Commune de Villeneuve-sur-Cher jusqu'au 14.12.11. Accord donné par le Conseil au Maire pour signature de la convention de mise à disposition,

POUR : 14

- Question du remboursement du coût de la location de la salle des fêtes lors de l'annulation d'une réservation. Celui-ci est accordé en cas de force majeure, décès, ou incapacité physique. M le Maire appréciera l'opportunité de chaque demande d'annulation,
- Comme chaque année, il est donné un bon de Noël de 40 € pour les enfants du personnel ayant moins de 14 ans. Deux enfants sont concernés.
- M. Francis PONS et Catherine PAQUET se portent volontaires pour être suppléants de la Commission des impôts de Bourges Plus,
- M. Francis PONS informe que les trottoirs route de Villeneuve vieillissent mal et sont endommagés. Voir la garantie décennale,
- Mlle Sandrine LEZIAN évoque la possibilité d'installer un abri bus supplémentaire au Pelvet. Idée de le mettre sur le parking. Faisabilité du projet à étudier.

Fin de séance à 21h20.